



TRAVAUX QUARTIER LA MUETTE PHASES 1 À 5

Quoi ?

Ici, nous mettons en place des double-sens cyclables afin d'améliorer la sécurité et la continuité des itinéraires pour les cyclistes.

Le chantier se déroulera par phases successives et les rues seront aménagées de manière à permettre la circulation des vélos dans les deux directions tout en maintenant la circulation automobile à sens unique.

Ces aménagements seront accompagnés de la création de places de stationnement réservées.

Où ?

- ▲ **Phase 1** : rue Albéric Magnard, entre la rue Octave Feuillet et la rue d'Andigné ;
- ▲ **Phase 2** : rue de Franqueville, entre la rue de Maspero et l'avenue Henri Martin ;
- ▲ **Phase 3** : rue Octave Feuillet, entre le boulevard Emile Augier et la rue Albéric Magnard ;
- ▲ **Phase 4** : rue Verdi et rue du Conseiller Collignon ;
- ▲ **Phase 5** : rue Maspero et rue d'Andigné.

Quand ?

- ▲ **Phase 1 - rue Albéric Magnard** : du 12 au 21 novembre 2025 ;
- ▲ **Phase 2 - rue de Franqueville** : du 17 au 28 novembre 2025 ;
- ▲ **Phase 3 - rue Octave Feuillet** : du 24 novembre au 5 décembre 2025 ;
- ▲ **Phase 4 - rue Verdi et rue du Conseiller Collignon** : du 1^{er} au 12 décembre 2025 ;
- ▲ **Phase 5 - rue Maspero et rue d'Andigné** : du 8 au 19 décembre 2025.

Comment ?

Phase 1 - rue Albéric Magnard :

- ▲ Modification du marquage au sol et des panneaux de signalisation ;
- ▲ Crédit de zones de stationnement deux-roues et vélos (face aux N° 3, 6, 12, 18 et 21) ;
- ▲ Crédit d'aires de livraisons (face aux N° 2 et 16) ;
- ▲ Crédit de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (face aux N° 7 et 21bis).

Phase 2 - rue de Franqueville :

- ▲ Modification du marquage au sol et des panneaux de signalisation ;
- ▲ Crédit de zones de stationnement deux-roues et vélos (face aux N° 3, 6, 12, 14, 22, 28 et 33) ;
- ▲ Crédit d'aires de livraisons (face aux N° 7, 10, 19 et 28) ;
- ▲ Crédit de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (face aux N° 5, 13, 14 et 28) ;
- ▲ Modification des feux de signalisation sur le carrefour rue de Franqueville / avenue Henri Martin.

Phase 3 - rue Octave Feuillet :

- ▲ Modification du marquage au sol et des panneaux de signalisation ;
- ▲ Crédit de zones de stationnement deux-roues et vélos (face aux N° 5 bis, 19, 27, 33 et 39) ;
- ▲ Crédit d'aires de livraisons (face aux N° 5 bis, 22 et 30) ;
- ▲ Crédit de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (face aux N° 7, 18, 19 et 31).

Comment ? (suite)

Phase 4 - rue Albéric Magnard :

- ▲ Modification du marquage au sol et des panneaux de signalisation ;
- ▲ Crédation de zones de stationnement deux-roues et vélos (face aux N° 2 rue de Verdi et face aux N° 15 et 21 rue du Conseiller Collignon) ;
- ▲ Crédation d'aires de livraisons (face aux N° 3 rue de Verdi et face au N° 4 rue du Conseiller Collignon) ;
- ▲ Crédation de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (face au N° 2 rue du Conseiller Collignon).

Phase 5 - rue Maspero et rue d'Andigé :

- ▲ Modification du marquage au sol et des panneaux de signalisation ;
- ▲ Crédation de zones de stationnement deux-roues et vélos (face aux N° 1, 12 et 16 rue Maspero et face aux N° 2, 3, 9bis et 10 rue d'Andigne) ;
- ▲ Crédation d'aires de livraisons (face aux N° 5, 6, 16 rue Maspero et face au N° 8 et 16 rue d'Andigne) ;
- ▲ Crédation de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap (face au N° 2 et 15 rue d'Andigne).

Les impacts :

- ▲ Pour chaque phase, neutralisation provisoire du stationnement sur les rues concernées pendant la durée des travaux.

Contacts

RÉALISATION

VILLE DE PARIS

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
PÔLE ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES

MAÎTRISE D'ŒUVRE

SUBDIVISION D'APPUI TRAVAUX DE MAINTENANCE

ENTREPRISES

EUROVIA / AB MARQUAGE, / CIELIS

**Plus d'infos
sur paris.fr/chantiers
et au 3975***

*COÛT D'UN APPEL LOCAL